



Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de **BASLIEUX**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date d'affichage : 24 juin 2025

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, AKIL Dalila, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe, ENTZINGER Stéphane, CANDELA-NICHIL Annick,

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) : COLA Bruno (pouvoir à ENTZGINER Stéphane)

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 9 avril 2025
- 2- Approbation du compte de gestion,
- 3- Délibération rectificative Affectation des Résultats,
- 4- ONF- Programme de travaux,
- 5- ONF – Vente en bloc et sur pied,
- 6- ONF – Amende non-respect affouage,
- 7- Subvention centre avicole MONTIGNY-sur-CHIERS
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

RICHY Georges se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 09/04/2025 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

A la majorité, le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2025.

Point 2 : Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et les titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2°/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 3 : Délibération rectificative Affectation des résultats

Après l'affectation des résultats 2024 votée par délibération N° 2025-4-03 durant le conseil municipal du 9 avril 2025, il est nécessaire de la rectifier comme suit :

001 : Excédent d'investissement : 67 796,56 €

002 : Excédent de fonctionnement : 316 804,07 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 298 144,65 €

Le conseil municipal

ADOpte l'affectation des résultats 2024 au budget

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 4 : ONF – Programme travaux

L'ONF a transmis le programme de travaux 2025 et le devis s'y afférant, qui s'élève à 3670 € HT

- *Travaux d'entretien des cloisonnements : 940 €*
- *Dégagement manuel de régénération naturelle localisé : 1490 €*
- *Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état en contexte Chênaie : 1240 €*

Le conseil municipal

ACCEPTE le devis de l'ONF dans le cadre du programme de travaux 2025

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y afférant

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 5 : ONF- Vente en bloc et sur pied

Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025 :

Vente en bloc et sur pied

Unités de gestion n° 30.R

Le conseil municipal

AUTORISE la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées
En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du maire

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 6 : ONF – Amende non-respect affouage

L'ONF nous a interpellé sur le non-respect du réseau de cloisonnement sur la parcelle 33 à plusieurs reprises par M. DIDIER Patrice, par conséquent ce dernier est amené à payer la somme de 90€.

Le conseil municipal

AUTORISE le Maire à demander la somme de 90€ à M. PATRICE Didier

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 7 : Subvention centre avicole Montigny-sur-Chiers

Le centre avicole de Montigny-sur-Chiers organise une exposition régionale d'aviculture qui aura lieu les 27,28,29 juin 2025, regroupant plusieurs départements, avec la participation d'éleveurs Luxembourgeois et Belges, pour environ 350 animaux, ainsi qu'un marché de l'artisanat le dimanche 29 juin 2025 de 9h à 12h.

Le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 100€.

Le conseil municipal

ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 100€ au centre avicole de MONTIGNY-sur-CHIERS

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
9	0	2 (CANDELA-NICHIL Annick ; POULAYON Angélique)

Informations et questions diverses :

Concernant les futurs travaux d'abattage d'arbres (parcelle 9) en bordure du terrain de M. Laurent PIERÇON, nous avons rencontré (Angélique POULAYON, Philippe SOBLET et moi-même) Mme Régine BOISTEAU et Flavien CRUNEL de l'ONF, Mr Stéphane BISBOCCI, inspecteur de l'Environnement le mercredi 16 avril, pour échanger sur les préconisations à respecter. Mr PIERÇON a fait une proposition d'offre d'achat suite à l'estimation faite par l'ONF (37 mètres cube) : 250€. Quant aux travaux, si le cours d'eau jouxtant la parcelle est en eau : aucun engin ne doit le traverser et si le cours d'eau est à sec : possibilité de traverser le lit avec un engin sans impact ni modifier les berges et le fond. Mr PIERÇON est autorisé à entretenir la lisière du chemin menant à son terrain (avec tronçonneuse). Une délibération devra être prise pour le mentionner. Au cours de cette rencontre avec Mme BOISTEAU, il a été question des dégâts occasionnés par les chevreuils sur les semis de chêne ! Selon Mme BOISTEAU, les membres de l'association de chasse de Baslieux ne tuent pas suffisamment de chevreuils !!! M. le Maire rapporte le constat de M. Flavien CRUNEL, agent ONF : « sur la commune de BASLIEUX, il y a une glandée (pousse naturelle des glands de chêne) tous les 7 ans ! Pour que ces jeunes poussent se développent, les ronces aux alentours sont supprimées..., ce qui amènent les chevreuils à venir manger les jeunes pousses !!! ».

Au niveau des ponts rénovés dans la vallée à l'orée du bois, les pierres qui avaient glissées ont été remises en place par l'entreprise qui avait effectué les travaux.

Concernant les problèmes de stationnement sur la voie publique, la gendarmerie est intervenue et verbalisera si-nécessaire !

Concernant celui menant à la Nécropole nationale, le CEREMA confirme sa participation à hauteur de 60% du montant des travaux. Nous sommes en attente du retour de la préfecture concernant la DETR à hauteur de 20% (commission prévue le vendredi 13 juin 2025). L'entreprise retenue serait **SIRCO** pour un montant de 215 171€ HT (estimation de base : 296 488,60 €).

Le rallye automobile organisé par Pro Racing Team l'année dernière fera son retour dans notre commune aux dates du samedi 20 septembre l'après-midi et dimanche 21 septembre au matin. Trajet identique au précédent. L'information nous est parvenue dernièrement et l'arrêté affiché.

Tanguy LARPOYE et René LINDER, nos deux agents techniques, font le maximum pour entretenir les espaces verts, cependant, sur le site des cités, de la ferraille et autres déchets déposés dans l'herbe ont endommagé la machine ce qui entraîne un retard dans les tontes.

Raymond KLEIN a participé au tirage au sort du jury d'assise pour la commune de Baslieux. Aucun administré n'a été tiré au sort.

Avenir du presbytère et de la maison Jean VODAINÉ ???? Concernant le presbytère, Denis RITTER a fait évaluer par un agent immobilier le bâtiment : aux alentours de 120 000 euros sachant que le terrain jouxtant ce presbytère n'est pas constructible. M. le Maire informe le conseil qu'il s'est renseigné pour le transformer en résidence autonome et services pour personnes âgées. Selon les informations, la résidence autonome est une compétence du conseil département. Joint au téléphone, on m'informe qu'il n'y a pas d'appel à projets pour le moment... Pour la résidence de services, c'est une compétence du Conseil Général. En attente davantage de renseignements !!! Concernant l'avenir de la maison Jean VODAINÉ, plusieurs pistes ont été suggérées : location, vente ? etc.

Olivier JACQUIN devrait venir courant juin en mairie pour nous rencontrer (date à confirmer) et Madame la sous-préfète sera dans nos locaux le mardi 26 août de 14h30 à 16h30.

Manifestations à venir :

Samedi 7 juin à 20h : concert pour la petite Jeanne à l'église

Lundi 9 juin : marche et foulées du Nanhol

Vendredi 13 juin : spectacle de fin d'année à l'école de Morfontaine

Samedi 21 juin : fête de l'été dans la cour de l'école

Jeudi 26 juin à 11h00 : inauguration du lavoir

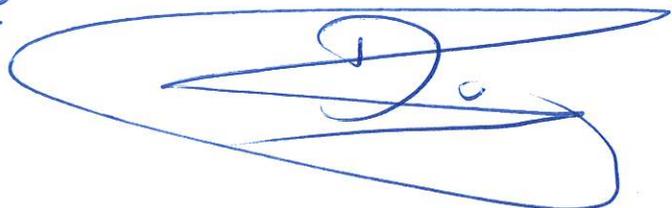
Samedi 28 juin et dimanche 29 juin : fête patronale à Doncourt-Cités.

La séance est levée à 21h07.

RICHY Georges
Secrétaire de séance

A blue ink signature in cursive script, starting with a large 'S' and ending with a long horizontal stroke.

MULDER Daniel
Maire

A blue ink signature in cursive script, starting with a large 'D' and ending with a long horizontal stroke.